



Relevé de délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 6 juillet 2023
- Rennes -

Référence	RD_DIR_CA 2023_07_06
Révision	
Date d'application	6 juillet 2023
Version	1

Pour information :

27 membres présents et 7 membres représentés sur 34 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023.	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve le renouvellement annuel des membres du bureau du CA comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Présidente : Pascale JOLLIET • Vice-président : Philippe SUDREAU • Ministère des Solidarités et de la Santé : Isabelle REYNIER • Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : Pascale DUCHE • Organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé et médico-sociaux, des associations d'anciens élèves : Vincent PREVOTEAU et Christine SCHIBLER (titulaires) - Noël VANDERSTOCK et Julien KOUNOWSKI (suppléants) • Personnels d'enseignement et de recherche : Michel SAMSON (titulaire) et Barbara LE BOT (suppléante) • Personnels BIATSS : Manuella POUTE (titulaire) et Isabelle HOUZE (suppléante) • Elèves fonctionnaires : Bastien LE DANTEC (titulaire) et Divine BILONGO (suppléante) • Étudiants et doctorants : Bleuenn LAOT (titulaire) et Lucia ARAUJO CHAVERON (suppléante) 	unanimité	Mise en place lors de la prochaine réunion du bureau
➤ Le CA approuve les modifications apportées au règlement intérieur du conseil d'administration .	unanimité	Publication (site web)
➤ Moyennant quelques ajouts, le CA approuve le rapport d'activité de l'EHESP pour l'année 2022 .	unanimité	Communication et diffusion
➤ Le CA approuve le bilan social de l'EHESP pour l'année 2022 .	unanimité	Communication et diffusion
➤ Le CA approuve les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) .	33 voix pour 1 abstention	
Relevé de délibérations du CA du 6 juillet 2023		1/2

➤ Le CA approuve le déploiement de la charte d'accueil du post-doctorant.	25 voix pour 2 voix contre 7 abstentions	Mise en application à compter du 01/09/2023
➤ Le CA approuve l' actualisation de la politique des emplois et de rémunération de l'EHESP portant sur la rémunération des détachés sur contrat occupant des emplois pouvant être assimilés à des emplois fonctionnels (secrétaire général-e, directeur.trice des affaires financières, directeur.trice des ressources humaines).	33 voix pour 1 abstention	
➤ Le CA donne mandat à la directrice de l'Ecole d'engager les négociations avec l'Inserm dans la perspective du projet de nouvelle localisation du site parisien de l'EHESP au sein du bâtiment Parisanté Campus. Selon l'issue de ces négociations, le CA sera, le cas échéant, sollicité dans les prochaines semaines pour délibérer sur le projet de contrat de bail.	unanimité	
➤ Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire , le CA approuve la procédure interne d'élaboration du budget initial 2024 , à savoir : – 11 juillet 2023 : lettre de cadrage budgétaire à destination des Centres de Responsabilité (CR). – Du 28 septembre au 13 octobre 2023 : conférences budgétaires avec les CR. – Novembre 2023 : arbitrages budgétaires. – 14 décembre 2023 : vote du budget initial 2024 par le Conseil d'Administration.	32 voix pour 1 voix contre 1 abstention	
➤ Le CA approuve la politique tarifaire de formation de l'EHESP 2023-2024 mise en application à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette politique tarifaire est applicable pour la rentrée universitaire 2023-2024 en ce qui concerne : – le public en apprentissage – les étudiants inscrits en formation initiale au Master of public health (MPH) – le diplôme d'établissement « Référent handicap : accompagnement des personnels en situation de handicap au travail »	unanimité	
➤ Le CA approuve les modalités de contrôle de connaissances (MCC) des masters et mastères spécialisés pour l'année universitaire 2023-2024.	unanimité	Publication et communication aux étudiants
➤ Le CA approuve le calendrier universitaire 2023-2024 des formations diplômantes , à savoir du 21 août 2023 au 30 septembre 2024. Ce calendrier est valable pour l'ensemble des étudiants y compris les étudiants en doctorat.	unanimité	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de cette séance sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.